

C'est le moment d'augmenter les salaires

Négociations Annuelles Obligatoires 2023

sont en cours



Arcueil, le 05 décembre 2022

Nous , CGT Bluelink, réclamons une vraie augmentation générale de tous les salaires de 7% à Bluelink .

Tout augmente, l'inflation dépasse les 6,2% : si nos salaires ne sont pas revalorisés d'autant on s'appauvrit !

Voici nos revendications auprès de la direction de Bluelink :

AUGMENTATION GENERALE : 7 %

AUGMENTATION INDIVIDUELLE : enveloppe 0,5 % Masse Salariale

IKV : revaloriser le KM de +12 %

RESTAURATION : revalorisation et abonder le droit d'entrée RIE à hauteur de 2€ par passage (s'intégrant sur la part repas du salarié, le prix d'entrée s'entend donc inchangé)

CET : revaloriser le plafond du CET à 100h, élargir le nombre de jours de fractionnement à 4,

MUTUELLE : intégrer les ascendants sur le forfait familial de la mutuelle

Accorder la possibilité de maintenir la mutuelle après départ en retraite sur 6 ans et assurer le financement de la mutuelle (part employeur) pour les retraités

-Impactes du TT sur l'absentéisme maladie : si réduit sur 2022, augmenter la part de cotisation employeur de 10% (baissant ainsi la part salariée de 10%)

PRIME DE LANGUE : intégrer les primes de langue au salaire de base

GP : ouverture GP sur autres compagnies du Groupe soit Transavia et KLM ;

-Maintenir ouvert les droits GP des salariés partants en retraite sur 2 ans suivant le départ ou type N2 maintenu à la retraite

JOURS SOLIDARITE : Mettre en place une réserve de 250 jours de solidarité à disposition des salariés en cas d'urgence.

Transformer les jours non utilisés de N-1 en budget d'aide pouvant être octroyé a des salariés en difficulté (commission solidarité à créer sous le CSE)

SANTE ET ENVIRONNEMENT :

-financement de l'achat de matériel vélo et de trottinettes

-Abonder le budget dédié aux œuvres sociales en vue de l'organisation de voyages, l'arbre de Noël, les pratiques sportives (100 euros par an et par salarié) ;

SEMAINE OUVREE : 4 jours au lieu de 5 jours pour une meilleure conciliation qualité /équilibre vie privée/professionnelle

TELETRAVAIL : Equiper tous les salariés en matériel sans fil (casques, Laptop...) tel que négocié dans l'accord télétravail avec la CGT

CGT, la force du collectif pour répondre aux nombreuses tentatives de division dans l'entreprise.

Vos élus CGT restent à votre disposition.